QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR
« L'ACCESSIBILITÉ DES CIRCUITS VÉLOS
AUX PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'accessibilité des circuits vélos aux personnes en situation de handicap ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Madame la Ministre, au travers d'une communication du CGT, grâce à l'obtention d'une certification, les cyclistes en situation de handicap peuvent maintenant découvrir deux nouveaux circuits pour lesquels le niveau d'accessibilité a été évalué : le circuit de Fosses-la-Ville-Lac de Bambois et le circuit de Herve, qui est divisé en deux parcours distincts.

Ces deux circuits ont récemment été audités par l'ASBL Passe-Muraille et l'Association socialiste de la personne handicapée, qui sont des bureaux d'expertise agréés et mandatés par le CGT, pour identifier des balades à vélo, principalement sur le réseau RAVeL,

pouvant être empruntées par tout type de vélo et par des personnes en situation de handicap.

Il me revient que six circuits, audités dans le cadre de l'année à thème 2016 « La Wallonie à vélo », seront prochainement audités à nouveau sur base d'une nouvelle méthodologie afin de fournir une information encore plus précise et complète aux cyclistes en situation de handicap.

Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de l'exercice d'audit ?

Pouvez-vous nous communiquer les dates auxquelles seront réévalués les six circuits mentionnés, qui constitueraient une offre importante complémentaire pour ces personnes en situation de handicap?

Pourriez-vous également nous indiquer comment les nouveaux critères d'évaluation ont été déterminés ? La nouvelle méthodologie utilisée est-elle satisfaisante à vos yeux ? Dans l'affirmative, le partenariat avec les différents acteurs impliqués sera-t-il reconduit ?

De manière plus générale, car c'est ce qui m'intéresse au premier chef, pourriez-vous partager avec nous vos ambitions en matière de tourisme inclusif?

Quelles mesures ou initiatives comptez-vous mettre en place pour développer une offre touristique qui réponde davantage aux besoins des personnes en situation de handicap?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, afin de réévaluer les six circuits réalisés en 2016, les bureaux d'expertise en accessibilité composant l'ASBL Access-i, qui évalue et qualifie l'offre touristique en matière d'accessibilité, doivent tout d'abord se former à la méthodologie retravaillée de l'ASBL Passe-Muraille et l'ASPH.

La formation a eu lieu ce jeudi 24 septembre 2020 et les circuits pourront être prochainement à nouveau audités.

D'ici novembre, le niveau d'accessibilité de plusieurs circuits pourra être communiqué au grand public via le site internet access-i.be.

Les nouveaux critères d'évaluation sont développés afin de porter plus d'attention au confort, au plaisir, mais surtout à la sécurité de l'usager. Certains circuits étant traversés par des voies de circulation, il faut donc redoubler d'attention lors de leur construction et de leur évaluation.

La plus-value de cette nouvelle méthodologie est que les critères d'évaluation ont été également déterminés en fonction du type de vélo, et plus uniquement en fonction du type de handicap. Par exemple, une personne voulant se rendre sur le circuit avec un vélo électrique disposera d'informations sur l'accessibilité du lieu au regard des deux aspects : type de handicap et type de vélo utilisé.

Les couleurs informant du niveau d'accessibilité du circuit sont également différentes de l'ancienne méthodologie :

- vert : le circuit est accessible en toute autonomie pour la personne aux besoins spécifiques ;
- orange : le circuit est accessible avec un coup de main ponctuel. Légères difficultés rencontrées sur le parcours, mais aisément surmontables en ayant recours à une assistance humaine ou technique;
- blanc : une fiche informative est disponible sur le site Acces-i. Le visiteur est invité à consulter la fiche du circuit afin d'évaluer lui-même s'il est capable de se rendre sur place.

Tel que vous l'avez mentionné, la nouvelle technologie a été testée par des auditeurs et des usagers sur le circuit de Fosses-la-Ville-Lac de Bambois et de circuit de Herve-Hombourg. Il en ressort que le résultat est très satisfaisant.

Enfin, tel que je l'ai déjà mentionné, je souhaite faire de l'accessibilité une des priorités de ma mandature afin de favoriser l'accès aux séjours touristiques à tous les publics.

Par sa DPR, le Gouvernement entend d'ailleurs clairement accorder une attention particulière aux politiques de soutien aux personnes porteuses d'un handicap, et le secteur touristique ne fait bien évidemment pas exception.

Mes ambitions pour la législature en matière de tourisme inclusif sont donc :

- de permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de découvrir la Wallonie aussi aisément que l'ensemble de la population;
- de travailler au développement d'une offre touristique qui puisse renseigner précisément les usagers en situation de handicap afin de leur permettre de poser des choix éclairés quant à leurs visites et déplacements,
- d'œuvrer, avec mon administration ainsi qu'avec son partenaire Access-i, à une plus grande professionnalisation des différents secteurs du tourisme afin de les former aux besoins spécifiques de cette clientèle et, ainsi, améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures, mais également la qualité de l'accueil et des services offerts.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia.